

**Bureau du 19 novembre 2001**

**Décision n° 2001-0257**

commune (s) : La Mulatière

objet : **Acquisition du lot n° 3 dépendant d'un immeuble situé 9, place Général Leclerc et appartenant à Mme Fichaux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est portée acquéreur d'un local situé 9, place Général Leclerc à La Mulatière afin de permettre aux agents d'entretien de la direction de la propreté de disposer d'une base de départ dans la commune en remplacement du bungalow dont ils disposent actuellement et destiné à servir de vestiaire et de stockage de petits matériels.

Il s'agit d'un local de 36,67 mètres carrés constituant le lot n° 3 d'un immeuble en copropriété ainsi que des 59/1 000 du terrain et des parties communes de l'immeuble.

Cette acquisition interviendrait au prix de 26 678,58 € (175 000 F) admis par les services fiscaux ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** ledit dossier d'acquisition.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le compromis établi à cet effet ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette acquisition ainsi que les frais d'actes notariés estimés à 1 143,37 € (7 500 F) seront à imputer au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 213 180 - fonction 813 - opération 0108.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,